



Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération

Juillet 2023



Rapport annuel 2022

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service
Public de l'assainissement non collectif (RPQS)

Table des matières

.....	2
I. Caractérisation technique du service public.....	3
A. Présentation du périmètre du service.....	3
B. Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif et de la population desservie.....	4
C. Compétences exercées dans le cadre du service.....	5
D. Mise en œuvre du service.....	5
E. Mode de gestion du service.....	6
F. Activité du service sur l'exercice 2022.....	6
II. Tarification du service public.....	7
A. Tarifs en vigueur pour l'année 2022.....	7
B. Mode de recouvrement et périodicité de facturation.....	7
III. Indicateurs de performance du service.....	8
A. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (référence P301.3).....	8
B. Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	8
ANNEXES.....	9

I. Caractérisation technique du service public

A. Présentation du périmètre du service

La Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) assure la compétence assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire, composé de 31 communes.

Issue de la fusion de 3 communautés de communes, la COR est compétente en assainissement non collectif (ANC) sur le territoire du Pays d'Amplepuis Thizy et de la Haute Vallée d'Azergues, depuis le 1 janvier 2014.

Les communes de Dième, Joux, Les Sauvages, Valsonne, Saint-Appolinaire, Saint-Clément-sur-Valsonne ont transféré leur compétence assainissement non collectif à la COR en juillet 2014.

Le Syndicat d'Assainissement du Pays de Tarare (SIAPT) a assuré les missions du SPANC jusqu'à sa dissolution, le 23 juillet 2014. La compétence est assurée par la COR, à compter de cette date, sur les communes de Affoux, Ancy, Dareizé, Les Olmes, Pontcharra-sur-Turdine, Saint-Forgeux, Saint-Loup, Saint-Marcel-l'Eclairé et Saint-Romain-de-Popey.

La Ville de Tarare n'avait pas créé de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Le 1^{er} janvier 2019, la commune nouvelle de Vindry sur Turdine est créée, issue du regroupement de Dareizé, Les Olmes, Pontcharra sur Turdine et Saint-Loup

B. Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif et de la population desservie

Le parc d'installations d'assainissement non collectif est estimé à 5 996 installations.

Commune	Nb d'installations ANC
AFFOUX	119
AMPLEPUIS	312
ANCY	177
CHAMBOST-ALLIÈRES	132
CHÉNELETTE	233
CLAVEISOLLES	205
COURS	440
CUBLIZE	175
DIÈME	76
GRANDRIS	167
JOUX	166
LAMURE-SUR-AZERGUES	136
LES SAUVAGES	95
MEAUX-LA-MONTAGNE	83
POULE LES ECHARMEAUX	266
RANCHAL	139
RONNO	202
SAINT-APPOLINAIRE	37
SAINT-BONNET-LE-TRONCY	110
SAINT-CLÉMENT-SUR-VALSONNE	199
SAINT-FORGEUX	335
SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE	174
SAINT-JUST-D'AVRAY	270
SAINT-MARCEL-L'ÉCLAIRÉ	54
SAINT-NIZIER-D'AZERGUES	355
SAINT-ROMAIN-DE-POPEY	198
SAINT-VINCENT-DE-REINS	141
TARARE	42
THIZY-LES-BOURGS	565
VALSONNE	97
VINDRY-SUR-TURDINE	296
Nombre d'installation total :	5996

La population desservie par le service public d'assainissement non collectif est évaluée à 11 653 habitants. (Indicateur D301.0).

C. Compétences exercées dans le cadre du service

Conformément à l'article L.2224-8 du CGCT, le service assure :

- le contrôle de conception et de réalisation des installations nouvelles ;
- le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

D. Mise en œuvre du service

La délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif, qui compose le zonage d'assainissement, a été approuvée sur l'ensemble du territoire.

Le service public d'assainissement non collectif est régi par un règlement de service approuvé par délibération du 23 mars 2016.

La valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est 100 (indice D302.0 - valeur de 0 à 140)

(L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100).

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :

	Oui	Non	Obtenu
○ Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	20	0	20
○ Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.	20	0	20
○ Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans.	30	0	30
○ Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	30	0	30

Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif :

	Oui	Non	Obtenu
▪ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	0
▪ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0	0
▪ Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0	0

E. Mode de gestion du service

Depuis le 13 novembre 2017, l'ensemble du territoire de la COR est exploité en délégation de service public par SUEZ Eau France dans le cadre d'un nouveau contrat approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la COR n° COR 2017-246 du 21 septembre 2017. Le contrat de DSP arrivera à terme le 30 septembre 2027.

Description des missions confiées :

- *Contrôle périodique de bon fonctionnement ;*
- *Contrôle de conception des installations neuves et / ou réhabilitées ;*
- *Contrôle de réalisation des installations neuves et / ou réhabilitées ;*
- *Contrôle de bon fonctionnement en cas de vente.*

F. Activité du service sur l'exercice 2022

ACTIVITE REALISEE	2020	2021	2022
Contrôle de conception	74	132	89
Contrôle de réalisation	72	90	68
Vérification de bon fonctionnement et d'entretien	483	745	333

Les perspectives 2023 sont :

- Poursuivre les vérifications de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la COR ;
- Relancer les refus de visites des contrôles 2021-2022.

II. Tarification du service public

A. Tarifs en vigueur pour l'année 2022

Depuis le 13 novembre 2017, l'ensemble du territoire de la COR est exploité en délégation de service public par SUEZ Eau France dans le cadre d'un nouveau contrat approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la COR n° COR 2017-246 du 21 septembre 2017.

Type de contrôle	Tarif de base (TTC)	Tarif actualisé au 01/01/2021	Tarif actualisé au 01/01/2022
Contrôle de conception	86,90 €	93,52 €	96,88 €
Contrôle de réalisation	119,90 €	129,04 €	133,66 €
Contre-visite en cas de non-conformité	44,00 €	47,35 €	49,05 €
Contrôle de bon fonctionnement	92,40 €	99,44 €	103,00 €
Contrôle diagnostic vente immobilière	132,00 €	142,05 €	147,16 €

B. Mode de recouvrement et périodicité de facturation

La facturation est établie par le délégataire, sur la base des redevances. Elle est faite directement auprès des usagers, sur leur facture d'eau ou au moyen d'une facture spécifique, après service rendu.

III. Indicateurs de performance du service

A. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (référence P301.3)

Taux de conformité des installations	2022
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	2636 *
Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12 de l'année N	320
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en %	79,8 %

* depuis le lancement de la seconde vérification périodique des installations

B. Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

La Communauté de l'Ouest Rhodanien va poursuivre les vérifications de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif sur son territoire.

ANNEXES

Notes établies par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de leur programme d'intervention



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

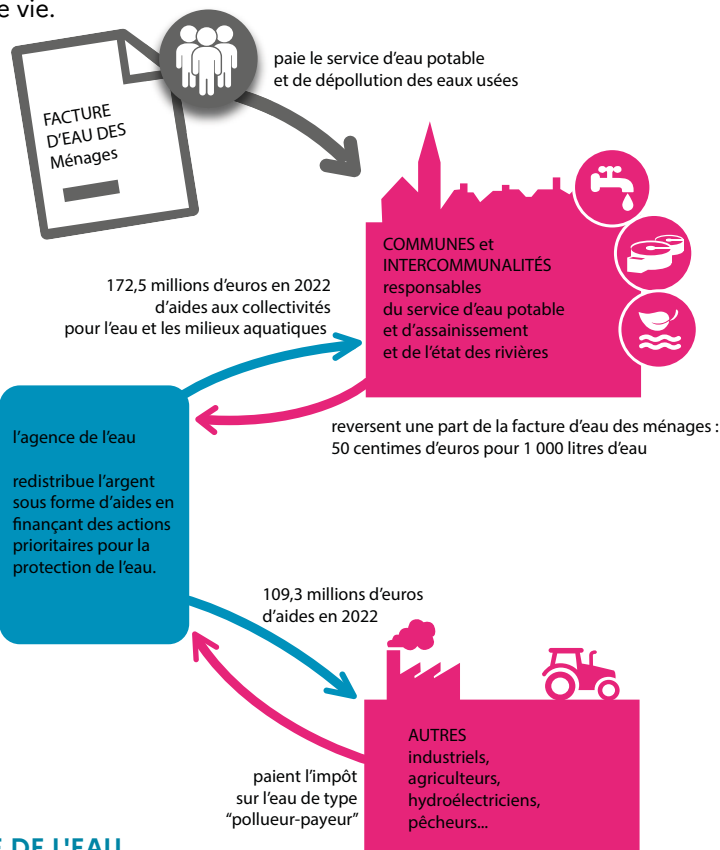
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,65 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



3,28 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



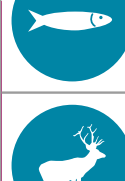
65,13 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



11,30 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



0,59 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



1,66 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



6,25 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,89 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



3,18 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



41 €
aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



14,12 €
pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



3,73 €
aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



11,46 €
pour la gestion quantitative et les économies d'eau



19,04 €
principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



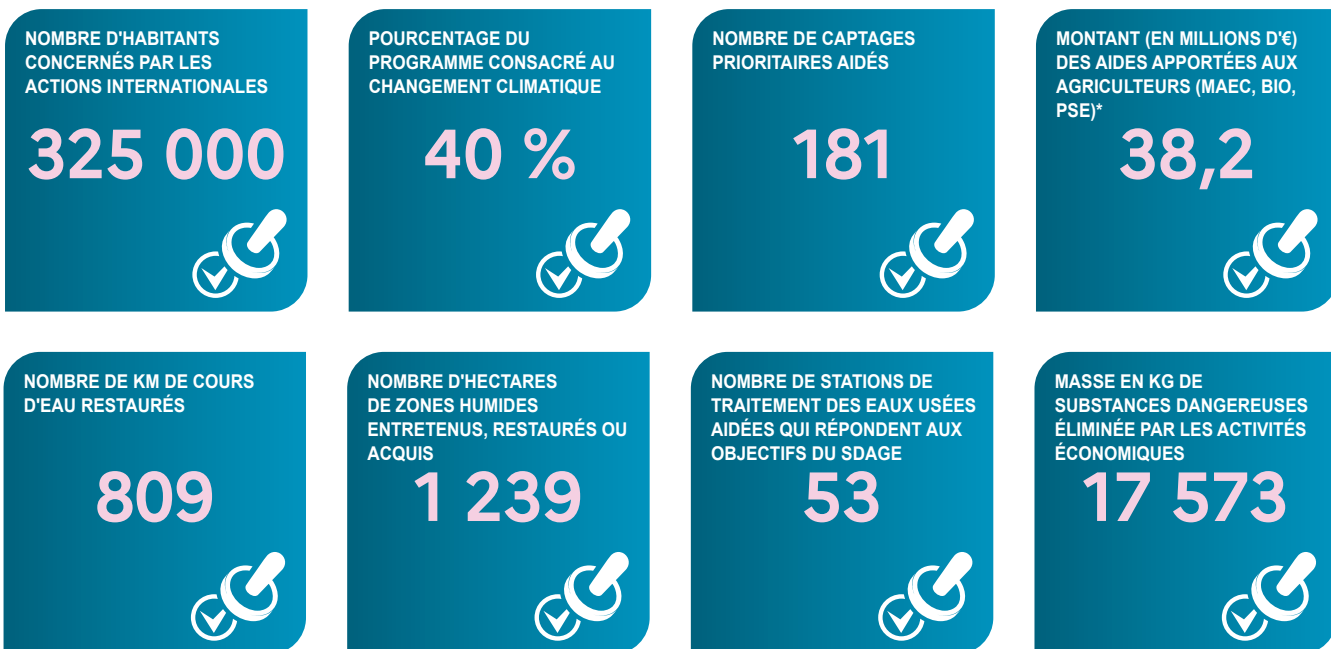
7,47 €
pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
17 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)

17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau



ÉDITION 2023

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

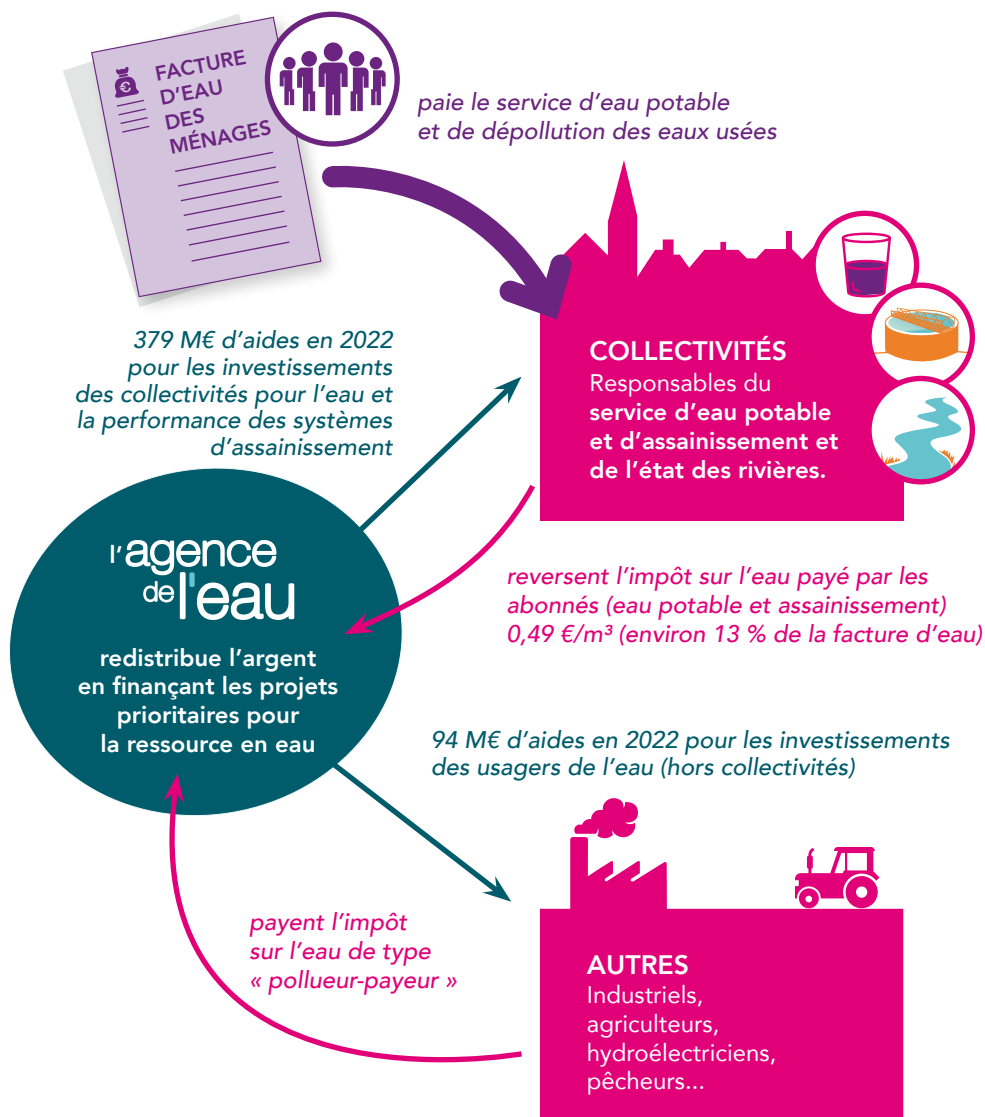
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,87 € TTC/m³** et de **4,30 € TTC/m³** en France*. Environ **13 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2022

51% des aides attribuées en 2022 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (47,3 millions €)

407 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,8 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 416 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (156,1 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 70 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 36 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (89,4 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 65,4 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (21,5 millions €)

6 nouveaux territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

2 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions agricoles par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (6,6 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 30,6 millions € pour l'agriculture)

6 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

30,6 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (70,5 millions €)

70,4 km de rivières restaurées et 75 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 5 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 465 ha d'herbiers.

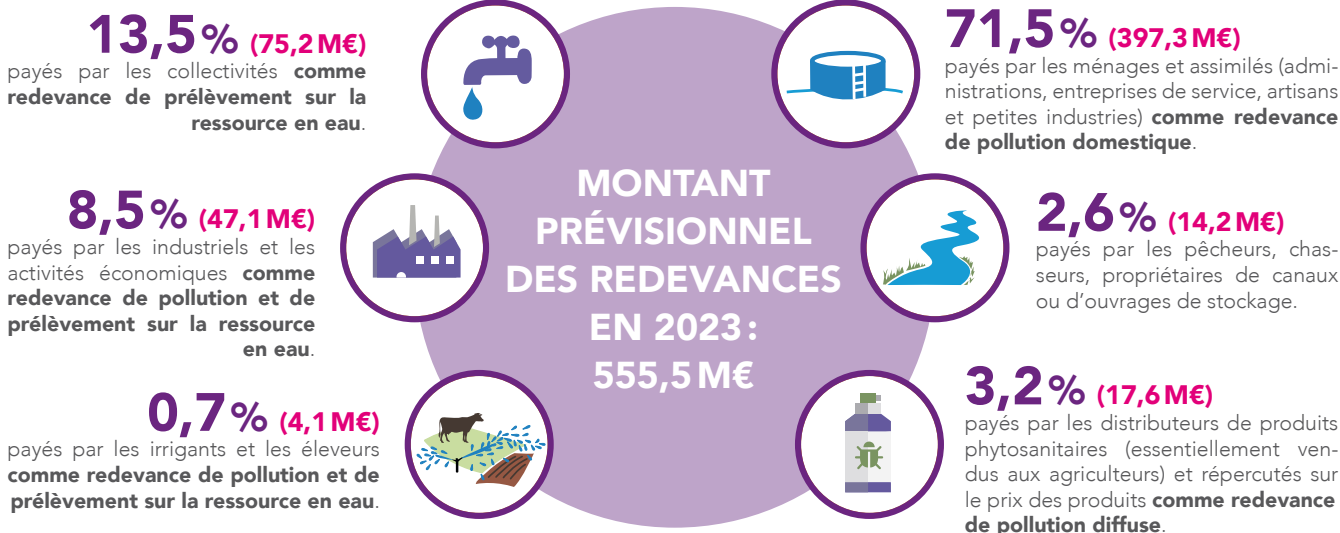
► Pour la solidarité internationale (3,67 millions €)

48 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

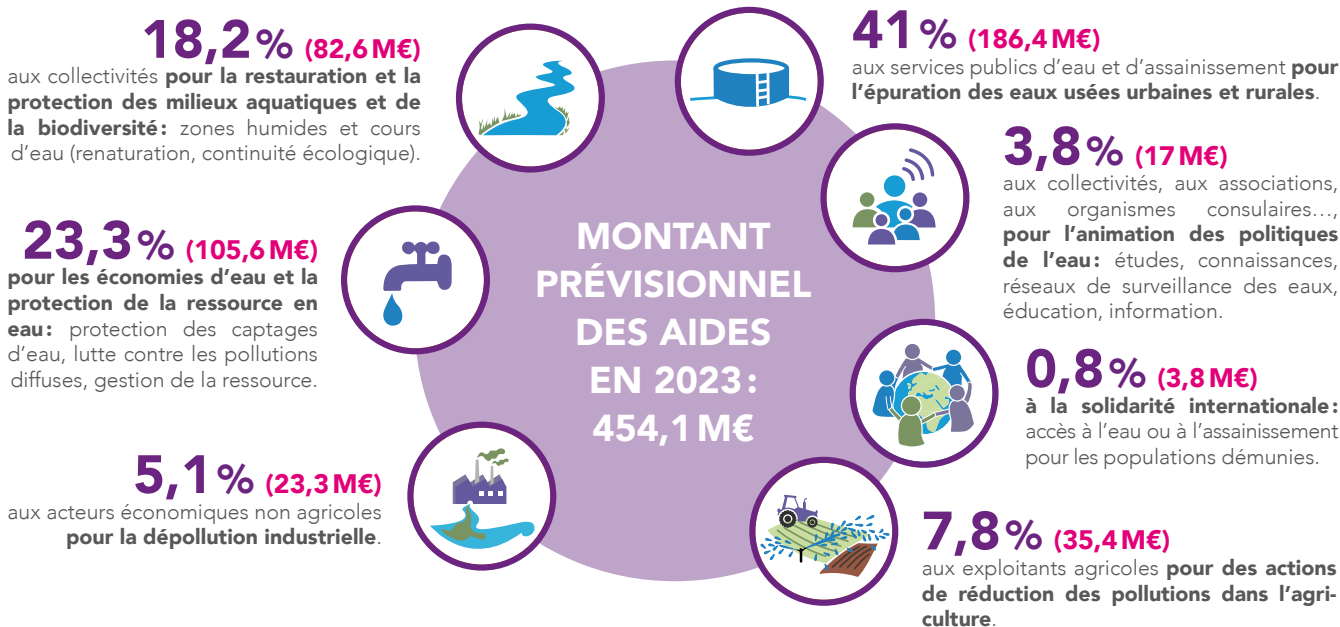
2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



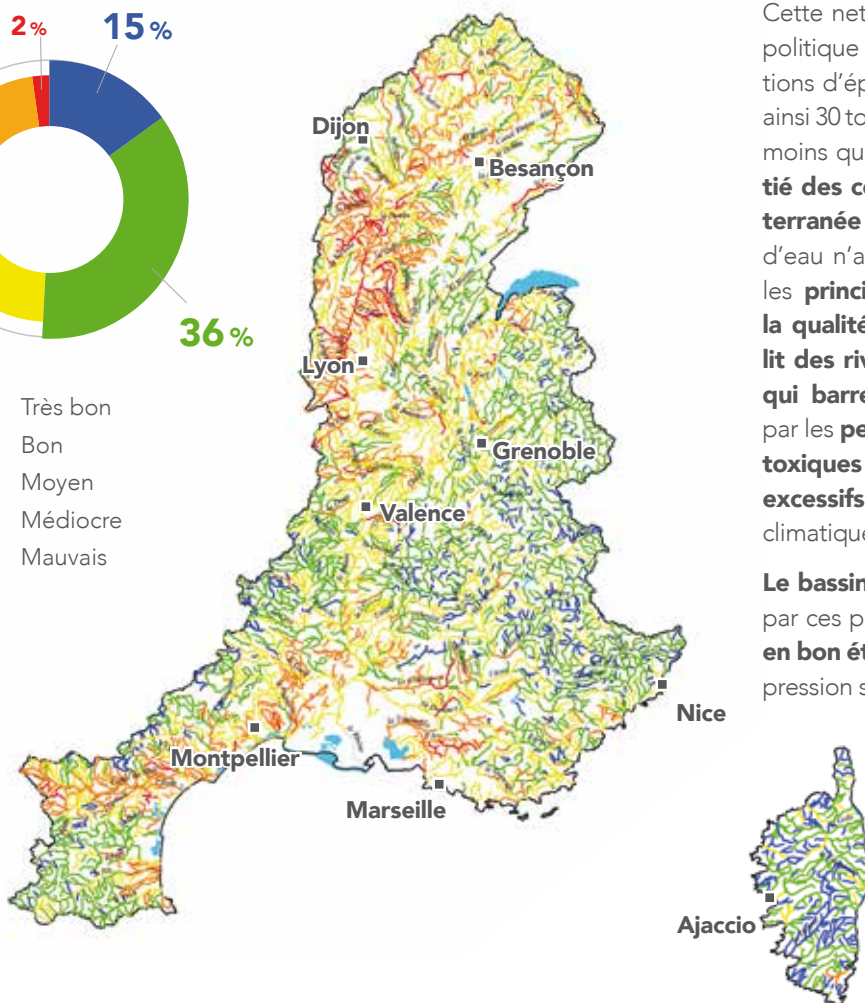
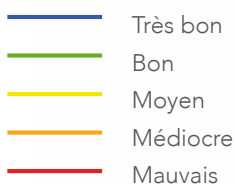
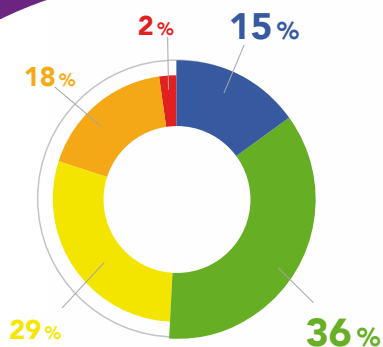
- **Solidarité envers les communes rurales:** l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau

Données 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes